

# → DOSSIER : COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Jean-François  
BAUDRY

3<sup>e</sup> Vice-Président chargé  
de la gestion des déchets



## Du nouveau pour la collecte des déchets ménagers !

2010 est une année de changements importants dans le domaine de la collecte des encombrants et des déchets ménagers. Après la mise en régie du ramassage des encombrants au 1<sup>er</sup> janvier 2010, **c'est désormais le ramassage des déchets ménagers qui sera directement géré en régie, par la Communauté de communes, à compter du 1<sup>er</sup> juillet.** Nous gérons également en régie communautaire la déchetterie située sur la ZAC de la Marlière à Fourmies, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006. Le fait de prendre à notre charge le fonctionnement de la déchetterie, sans passer par un prestataire privé, a déjà permis à notre collectivité de réaliser **plus de 200 000 € d'économies en 2009 !**



**Malgré des investissements importants** (étalés sur plusieurs années) **pour l'achat des camions ou des conteneurs à verre et l'embauche de 15 salariés** (2 pour la collecte des encombrants et 13 pour les déchets ménagers), **cette mise en régie devrait faire économiser près 300 000 € par an**, dès 2011, soit un total de 500 000 € d'économies, en tenant compte des résultats de fonctionnement de la déchetterie.

Cet argent économisé pourra servir à financer des projets économiques ambitieux, capables de redonner de l'espoir à notre territoire !

### Des changements dans nos habitudes :

**Cette mise en régie** du ramassage des encombrants et de la collecte sélective dès le 1<sup>er</sup> juillet, **va entraîner quelques changements dans nos habitudes.** Il y aura toujours un ramassage hebdomadaire, mais les jours et les horaires de passage ne seront pas forcément les mêmes qu'aujourd'hui. **Pour les habitants d'Anor, de Féron et de Wignehies, aucun changement n'est à signaler pour le jour de ramassage.** Par contre, il est conseillé de sortir les poubelles la veille au soir ou avant 6 heures le jour du ramassage.

**Pour les fourmisiens, de nombreux changements sont à l'ordre du jour. Vous trouverez les détails en page 6 de ce journal.**

## Le retour des conteneurs à verre !

**A compter du 1<sup>er</sup> juillet, la séparation « bacs à verre » va être retirée de vos poubelles.** La poubelle de tri servira uniquement à recevoir les cartons, les papiers, les plastiques et autres emballages recyclables. **Le verre ne sera plus collecté au porte à porte. Il faudra apporter les bouteilles en verre ou les bocaux dans l'un des 48 « Points d'apports volontaires »** (conteneurs ou « cloches » à verre), enterrés ou semi-enterrés, qui seront installés à proximité de votre domicile (voir la liste en page 7).



Aujourd'hui, de plus en plus de collectivités locales ou intercommunales reviennent à cette méthode pour collecter le verre, **avec une réelle volonté de faire des économies, mais aussi de répondre à un besoin environnemental.** De trop nombreux refus de tri du verre avaient été constatés ces dernières années (avec la présence de verre ou de porcelaine non recyclable). En ne mettant dans les « cloches » à verre que les bouteilles (sans les bouchons) ou bocaux propres (sans les couvercles), **vos efforts seront récompensés, par une réduction du coût global de la collecte.** Ces économies réalisées permettront de ne pas lever une taxe supplémentaire pour le ramassage des déchets. **Autre bonne nouvelle, les collectes vont démarrer plus tard et vous ne serez plus réveillés par le bruit du ramassage du verre cassé.** Ce nouveau système de collecte du verre va donc considérablement diminuer les nuisances sonores !

